

Connectez vous sur le site Internet du CROUS :

<http://www.crous-nice.fr/logements/demander-un-logement/>

Rubrique : Demande de DSE Bourse-Logement / Saisie du Dossier.

Vous serez alors dirigé(e) vers le Portail de la Vie Etudiante (cliquer sur "Connectez-Vous").

S'offriront alors à vous 2 possibilités :

- 1) - Vous avez déjà constitué un Dossier Social Etudiant au cours des 2 dernières années**
- Vous possédez un compte Lokaviz ou Jobaviz.
 - Vous venez de vous inscrire sur APB (Admission Post-Bac).

Vous devez simplement valider votre connection par la réinitialisation de votre mot de passe, et ce, en renseignant votre adresse mail.

L'adresse mail renseignée doit être identique à celle mentionnée dans votre DSE N-1.

Vous recevrez alors un mail comportant un lien vous permettant de confirmer votre mot de passe. Vous pourrez ensuite vous connecter et saisir votre dossier.

2) Vous n'avez jamais créé de DSE ou de compte sur le site.

Vous devez vous inscrire en remplissant le formulaire (création d'un nouveau profil).

ATTENTION :

Pour valider votre saisie, vous devez cliquer , en dernière page, sur l'onglet "**ENREGISTRER**".

Si vous avez bien finalisé la validation de votre saisie, vous recevrez un mail vous confirmant la prise en compte de votre demande et la prochaine réception de votre DSE sur votre boîte mail .

Dans le cas contraire, nous vous invitons à recommencer votre saisie.

INFORMATIONS DIVERSES SUR LES IDENTIFIANTS :

Votre nom de FAMILLE :

Vous devez saisir uniquement votre nom de FAMILLE, en respectant majuscules, minuscules, accents et espaces. Veuillez, à cet effet, vous reporter à l'intitulé exact figurant sur votre Carte d'Etudiant, vos Relevés de Notes (BAC & Université) ou vos Bulletins Trimestriels. Si votre nom de famille fait plus de 10 caractères, vous ne devez en saisir que les 10 premières lettres.

Votre No INE :

Constitué de 10 chiffres et 1 lettre, ce No INE figure sur votre Carte d'Etudiant, vos Relevés de Notes (BAC & Université) ou vos Bulletins Trimestriels. S'il s'agit d'une première demande de DSE auprès du CROUS, nous n'avons pas accès aux informations relatives à votre No INE. Si vous ne disposez pas d'un No INE habilité, vous avez la possibilité de saisir votre demande sans No INE (onglet : saisie de DSE sans No INE).

Attention :

la situation relative à la scolarité actuelle devra être renseignée comme suit: "étudiant non scolarisé" ou "autre cas".

Cette année le dossier papier sera à renvoyer à l'adresse suivante :

**CROUS de NICE-TOULON
TSA 24010
59 901 LILLE Cedex 9**